



**Communauté d'Agglomération
des Trois Frontières**

COMPTE RENDU

**de la réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération
qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis le
06 juillet 2016**

L'an deux mille seize, le 06 du mois de juillet à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Hégenheim, Hésingue, Rosenau et Buschwiller élus pour former le Conseil de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 30 juin 2016 par Monsieur Alain GIRNY, Président de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

Présents

Délégués de Saint-Louis

M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire,
M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire
Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire
M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire
Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal
M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal

Délégués de Huningue

M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire
M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Délégués de Kembs

M. Gérard KIELWASSER, Maire
Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire
M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire

Délégués de Blotzheim

M. Jean-Paul MEYER, Maire
Mme Sandrine SCHMITT, Adjointe au Maire
M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire
M. Philippe PETER, Conseiller Municipal

Délégués de Village-Neuf

M. Bernard TRITSCH, Maire
Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire
M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal
M. Sébastien MOSER, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

M. Jacques GINTHER, Maire
M. Lionel MIGNAN, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

M. Thomas ZELLER, Maire
Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Conseillère Municipale

Délégués de Hésingue

M. Gaston LATSCHA, Maire
Mme Florence LUTZ-MAIRE, Adjointe au Maire
M. Daniel LANG, Adjoint au Maire

Délégués de Rosenau

M. Thierry LITZLER, Maire
Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

A donné procuration :

Déléguée de Saint-Louis

Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale, à Mme Elisabeth GRAVA

Déléguée de Huningue

Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire, à M. Denis ANDOLFATTO

Déléguée de Kembs

Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire, à Mme Suzanne RUDLER

Délégué de Bartenheim

M. Jérôme NOEGLENN, Conseiller Municipal, à M. Jacques GINTHER

Délégué de Rosenau

M. Jean-Martin SPENLE, Adjoint au Maire, à Mme Christèle WILLER

Excusés

Délégués de Saint-Louis

Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale

M. Éric WISSLER, Adjoint au Maire

Déléguée de Bartenheim

Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale

Déléguée de Hégenheim

Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire

Délégué de Buschwiller

M. Roger OBERMEYER, Adjoint au Maire

Assistent :

Services de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières

M. Claude DANNER

M. Patrick HECHINGER

Mme Catherine WISS

M. Etienne HEINRICH

M. Hubert VAXELAIRE

M. Jean-François VUILLEMARD

Mme Virginie MERCIER

MM. Bruno LUSY et Florian GUTRON sont excusés.

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2016
- 2) Approbation du schéma de mutualisation
- 3) Convention de groupement de commandes avec le Syndicat mixte pour l'aménagement du Technoport en vue du lancement de marchés de maîtrise d'œuvre urbaine relatifs aux projets Quartier du Lys et Technoport
- 4) Projet de contournement Hésingue – Hégenheim : achat de terrains situés dans l'emprise du projet
- 5) Attribution d'une subvention d'investissement au Syndicat Départemental d'électricité au titre du financement du démontage et de la mise en souterrain de lignes électriques dans la plaine de l'Au à Saint-Louis et à Village-Neuf
- 6) Transports publics
 - 6.1 Réseau Distribus – Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain Distribus – Passation d'un avenant n°3
 - 6.2 Passation de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus à Saint-Louis et d'un arrêt de bus à Rosenau
- 7) Fixation de divers tarifs pour le Service Déchets
- 8) Assainissement - Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Kembs pour la réalisation de travaux d'élimination des eaux pluviales de voirie du réseau d'assainissement par infiltration chemin des Pêcheurs
- 9) Fusion : point d'étape
- 10) Fusion de la CA3F, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau : Passation d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la mise à disposition de l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal des Trois Frontières
- 11) Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016

Rapporteur : le Président

Monsieur GIRNY demande si le procès-verbal de la séance du 25 mai 2016 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

2. Approbation du schéma de mutualisation

Rapporteur : le Président

Les établissements publics de coopération intercommunale ont l'obligation de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Le projet de schéma de mutualisation soumis à l'approbation du Conseil de Communauté est issu d'une co-construction entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

Compte-tenu de la prochaine fusion avec les deux intercommunalités voisines, le schéma de mutualisation sera toutefois appelé à évoluer ces prochaines années.

Les dix communes membres de la CA3F ont rendu, par délibérations de leur conseil municipal respectif, un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, ou lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du Président aux conseillers communautaires.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

☞ approuve ce schéma de mutualisation.

3. Convention de groupement de commandes avec le Syndicat mixte pour l'aménagement du Technoport en vue du lancement de marchés de maîtrise d'œuvre urbaine relatifs aux projets Quartier du Lys et Technoport

Rapporteur : le Président

Compte tenu de la forte imbrication des projets du Quartier du Lys et du Technoport, de l'intérêt d'avoir un prestataire commun et dans un souci d'économie d'échelle, les deux établissements publics souhaitent créer un groupement de commandes en vue de la passation et de l'exécution d'un marché unique concernant le portage des études de maîtrise d'œuvre urbaine sur les sites du Quartier du Lys et du Technoport.

La CA3F sera coordonnateur du groupement et, à ce titre, procédera à la passation du marché pour le compte des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'engage à signer le marché correspondant à ses besoins propres et à assurer sa bonne exécution.

Le titulaire du marché sera désigné par la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement. Elle sera composée d'un représentant de la CAO de chaque membre du groupement ayant voix délibérative, et présidée par le représentant du coordonnateur.

Pour chaque membre titulaire de la CAO, il est prévu un suppléant choisi parmi les membres suppléants de la CAO de chacun des membres du groupement.

Dans cette optique, un projet de convention a été rédigé. Il définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités financières d'exécution du marché.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le principe de la mise en place d'un groupement de commande entre la CA3F et le SMAT en vue du lancement de marchés de maîtrise d'œuvre urbaine relatifs aux projets Quartier du Lys et Technoport ;
- accepte la désignation de la CA3F, comme coordinatrice du groupement ;
- approuve la convention constitutive du groupement ;
- autorise M. Jean-Marc DEICHTMANN, 1^{er} Vice-Président, à signer la convention, et le Président, à signer tout document afférent aux marchés à lancer ;
- et élit à 44 voix pour et 0 contre, M. GIRNY et de M. LATSCHA respectivement comme membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement.

4 Projet de contournement Hésingue – Hégenheim : achat de terrains situés dans l'emprise du projet

Rapporteur : le Président

Des terrains situés dans le périmètre du projet de contournement Hésingue-Hégenheim, actuellement à l'étude et tel que prévu dans les documents d'urbanisme, sont libres à la vente.

Ces terrains sont cadastrés comme suit :

Commune de Hésingue			
Section	Parcelle	Adresse	Superficie
29	549	Rue de Saint-Louis	1,03 ares
29	551	Rue de Saint-Louis	1,23 ares
29	553	Rue de Saint-Louis	5,54 ares
29	554	Rue de Saint-Louis	0,78 ares
29	555	Rue de Saint-Louis	13,53 ares
TOTAL			22,11 ares

La SCI propriétaire, contactée, a accepté de céder lesdits terrains à la CA3F moyennant un prix de 720 € de l'are.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des biens désignés ci-dessus pour la superficie de 22a11ca, au prix de 15 919,20 € TTC (hors frais de notaire), par acte à établir par Maître LANG, Notaire à Saint-Louis,
- autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document y afférent.

5. Attribution d'une subvention d'investissement au Syndicat Départemental d'électricité au titre du financement du démontage et de la mise en souterrain de lignes électriques dans la plaine de l'Au à Saint-Louis et à Village-Neuf

Rapporteur : le Président

MM. Meyer, Knibiely, et Rogowski ne prennent pas part au vote.

Depuis le milieu des années 1980, le SIPES des Trois Frontières, le District des Trois Frontières puis la Communauté de Communes des Trois Frontières ont alloué des concours financiers pour la mise en œuvre d'opérations d'intégration de lignes électriques dans des secteurs de la Plaine de l'Au identifiés pour leur richesse et sensibilité tant au niveau écologique que paysager.

Dans le cadre de travaux lourds de maintenance projetés par ERDF sur des lignes implantées à Saint-Louis et à Village-Neuf, il y a l'opportunité de terminer le chantier de mise en souterrain de deux lignes 20 000 KW situées dans le périmètre Natura 2000 dans la continuité géographique des secteurs déjà traités.

Le coût total de l'opération est estimé à 280 000 € HT financés à hauteur de :

	190 000 €	par le Syndicat Départemental d'électricité et de gaz
	30 000 €	par ERDF
	<u>30 000 €</u>	par la Région Grand Est
Total	250 000 €	

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue une subvention d'investissement de 30 000 € au Syndicat Départemental d'électricité et de gaz, maître d'ouvrage de l'opération,
 - autorise le Président à signer la convention financière nécessaire au versement de cette subvention d'investissement,
 - fixe à 5 ans la durée d'amortissement comptable de cette subvention,
 - prévoit les crédits correspondants au Budget Supplémentaire 2016.
-

6. Transports publics

Rapporteur : M. Zoellé

6.1 Réseau Distribus – Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain Distribus – Passation d'un avenant n°3

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a confié la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains Distribus à la société Métrocars, pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2012, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Cette convention nécessite une mise à jour à travers la passation d'un avenant n°3 pour intégrer les points suivants :

1. La modification des tarifs Distribus à compter du 1^{er} juillet 2016, conformément à la délibération du Conseil du 25 mai 2016,
2. La prise en compte dans les charges d'exploitation du réseau des coûts du 5e véhicule en service sur la ligne 604 (coût conducteur et amortissement du matériel)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°3 à conclure avec la société Métrocars pour la prise en compte des modifications exposées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Rapporteur : le Président

6.2 Passation de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus à Saint-Louis et d'un arrêt de bus à Rosenau

La CA3F est compétente en matière de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau Distribus et prend en charge l'intégralité du coût des aménagements.

La Commune de Saint-Louis a décidé la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Rue de Séville », situé dans la rue de Mulhouse, dans le cadre l'aménagement du carrefour giratoire rue de Mulhouse/rue de Séville. Pour ce faire et dans un souci de cohérence et d'efficacité, ces travaux seront réalisés par la Commune de Saint-Louis.

Il en est de même avec la commune de Rosenau pour l'aménagement de l'entrée du village côté Village-Neuf dont les travaux intègrent l'aménagement de l'arrêt de bus « Rue de Saint-Louis ».

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage respectives, par laquelle la Communauté d'Agglomération confie à la Commune de Saint-Louis la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « rue de Séville » dont le coût est estimé à 14 400 € TTC et à la communes de Rosenau la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus « rue de Saint-Louis » dont le coût est estimé à 16 900 € TTC. Ces montants seront intégralement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

7. Fixation de divers tarifs pour le Service Déchets

Rapporteur : M. Latscha

Sur proposition de la commission Environnement, il est proposé d'approuver de nouveaux tarifs de la déchetterie de Village-Neuf afin de procéder au réajustement de ces derniers avec le coût réel d'élimination supporté par la Communauté d'Agglomération et de créer une tarification pour les nouvelles filières.

Le Conseil approuve la fixation des tarifs suivants :

Matériaux récupérés	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés (à compter du 1 ^{er} août 2016)
Déchets verts	40 €/t	40 €/t
Bois	40 €/t	40 €/t
Gravats	20 €/t	20 €/t
Encombrants	130 €/t	135 €/t
Plâtre	140 €/t	150 €/t
Housses et films polyéthylène	/	75€/t
Huissieries	/	85€/t

De façon analogue, il est proposé de maintenir les tarifs liés à la redevance spéciale comme suit :

Redevance spéciale	Tarifs en vigueur	Tarifs à compter du 1 ^{er} août 2016
Bac Beige (coût au litre pour une collecte hebdomadaire)	0,63 €	0,63 €
Bac Vert (coût au litre pour une collecte hebdomadaire)	0,51 €	0,51 €
Bac Bleu (coût au litre pour une collecte hebdomadaire)	0,40 €	0,40 €

Le Conseil de Communauté :

☞ approuve ces tarifs, à 43 voix pour et 1 abstention.

8. Assainissement – Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Kembs pour la réalisation de travaux d'élimination des eaux pluviales de voirie du réseau d'assainissement par infiltration chemin des Pêcheurs

Rapporteur : le Président

La Commune de Kembs va procéder à la réfection de voirie du chemin des Pêcheurs, section entre le rond-point rue du Rhin et le carrefour chemin des Pêcheurs – rue du Frêne.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de sa compétence d'assainissement, envisage de supprimer les arrivées d'eaux pluviales de voirie dans le réseau d'assainissement existant en les infiltrant par la mise en place de puits d'infiltration, et ce afin de réduire les inondations constatées par le passé sur ce secteur.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de déléguer à la Commune de Kembs la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'assainissement, afin de faciliter la coordination des différentes prestations à réaliser.

Sur le plan financier, le coût prévisionnel de l'opération à charge de la Communauté d'Agglomération est estimé à 71 500 € HT, soit 85 800 € TTC.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuver le projet de convention ;
- autorise le Président à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce projet.

9. Fusion : point d'étape

Rapporteur : le Président

Un point d'étape sur le projet de fusion est présenté lors du Conseil.

Les documents suivants sont joints en annexe :

- la dénomination et le logo de la future Communauté d'Agglomération élargie,
- le tableau de répartition des délégués des 40 communes membres,
- le tableau de synthèse de la gouvernance de la future Communauté d'Agglomération.

10. Fusion de la CA3F, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau : Passation d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la mise à disposition de l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal des Trois Frontières

Rapporteur : le Président

La Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la CA3F, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, disposera, comme le prévoit l'arrêté préfectoral de fusion en date du 9 juin 2016, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une assemblée plénière de 78 délégués titulaires et 30 délégués suppléants représentant les 40 communes la composant.

Cette augmentation importante du nombre de délégués ne permettra plus l'organisation des séances du Conseil communautaire dans la salle du conseil de la Ville de Saint-Louis.

Dans l'esprit de coopération qui lie la CA3F au SDIS depuis la départementalisation du Centre de Secours Principal des Trois Frontières, cet établissement a accepté de faciliter les réunions du Conseil communautaire de la future Communauté d'Agglomération élargie par la mise à disposition de l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal des Trois Frontières, comptant 144 places.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le Conseil de Communauté, à 41 voix pour, 2 contre et 1 abstention :

- approuve la mise à disposition de l'amphithéâtre de la caserne du Centre de Secours Principal des Trois Frontières par le SDIS pour l'organisation des réunions du Conseil de la future Communauté d'Agglomération élargie,
- approuve la convention de mise à disposition à conclure entre la CA3F et le SDIS, et fixant les modalités de cette mise à disposition,
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 19 h 00.



C. Composition du Conseil d'Agglomération en cas de fusion entre deux renouvellements généraux des Conseils Municipaux

- **C1 Evolution du nombre de sièges Avant / Après la fusion**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES TROIS FRONTIERES					COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ					COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU				
	Population	Avant	Après	Ecart		Population	Avant	Après	Ecart		Population	Avant	Après	Ecart
1 SAINT-LOUIS	19 907	16	18	2	1 SIERENTZ	3 364	7	3	-4	1 HAGENTHAL-BAS	1 207	3	1	-2
2 HUNINGUE	6 970	6	6	0	2 LANDSER	1 550	4	1	-3	2 LEYMEN	1 162	3	1	-2
3 KEMBS	4 940	4	4	0	3 SCHUERBACH	1 145	3	1	-2	3 ATTENSCHWILLER	928	3	1	-2
4 BLOTZHEIM	4 364	4	4	0	4 UFFHEIM	869	2	1	-1	4 FOLGENSBURG	901	3	1	-2
5 VILLAGE-NEUF	3 936	4	3	-1	5 RANTZWILLER	820	2	1	-1	5 MICHELBAACH-BAS	722	2	1	-1
6 BARTENHEIM	3 820	4	3	-1	6 HELFRANTZKIRCH	722	2	1	-1	6 WENTZWILLER	684	2	1	-1
7 HEGENHEIM	3 337	3	3	0	7 KOETZINGUE	613	1	1	0	7 RANSBACH-BAS	670	2	1	-1
8 HESINGUE	2 578	3	2	-1	8 STEINBRUNN-HAUT	588	1	1	0	8 HAGENTHAL-HAUT	638	2	1	-1
9 ROSENAU	2 261	3	2	-1	9 WALTENHEIM	565	1	1	0	9 RANSBACH-HAUT	612	2	1	-1
10 BUSCHWILLER	998	2	1	-1	10 KAPPELEN	560	1	1	0	10 MICHELBAACH-HAUT	611	2	1	-1
					11 MAGSTATT-BAS	487	1	1	0	11 NEUWILLER	514	2	1	-1
					12 WAHLBACH	485	1	1	0	12 KNOERINGUE	365	1	1	0
					13 GEISPITZEN	431	1	1	0	13 LIEBENSWILLER	203	1	1	0
					14 ZAESSINGUE	374	1	1	0					
					15 STETTEN	348	1	1	0					
					16 BRINCKHEIM	343	1	1	0					
					17 MAGSTATT-HAUT	278	1	1	0					
TOTAL	53 111	49	46	-3		13 542	31	19	-12		9 217	28	13	-15
TOTAL	Population : 75 870					Sièges : 78								

CA élargie

Gouvernance

Synthèse

Organes	Conseil de communauté	Présidence	Bureau	Commissions thématique	Conférence des Maires	Conseil de développement
Composition	78 titulaires et 30 suppléants	1	24 membres • Président • 15 Vice-Présidents • 8 assesseurs	40 membres • 1 V-Président • 39 membres	41 membres • Président • 40 membres	Article 5210 - 11 - 1 du C.G.C.T.
Réunions						
- Fréquence	7 à 8 par an		10 par an	2/3 réunions par an commission par an	7/8 par an	
- Lieu	Amphithéâtre SDIS à St-Louis	Siège CA à St-Louis	Siège CA à St-Louis	Salles communales ou salle CC Pays de Sierentz	Salle de séance Hôtel de Ville de Saint-Louis	
Rôles et actions						
- Impulser	--	Oui	Oui	Oui		
- Administrer	--	Oui	Ses membres par délégations du Président	--		
- Coordonner	--	Oui	--	--		
- S'approprier	--	Oui	Oui	Oui		
- Contribuer	--	--	Oui	Oui		
- Débattre	Oui	--	Oui	Oui		
- Décider	Oui	Oui / délégations du Conseil	Non	Non		
- Évaluer	Oui	--	Oui	Oui		